



Le Mans, le 18 avril 2017

Elections municipales partielles complémentaires Saint-Ulphace

Des élections municipales partielles complémentaires auront lieu les dimanches 14 mai et 21 mai 2017, en cas de second tour, afin d'élire 4 conseillers municipaux de la commune de SAINT ULPHACE.

Les candidatures seront reçues à la préfecture de la Sarthe – bureau des élections aux dates et heures suivantes :

1er tour :

- Le mercredi 26 avril 2017 de 9h à 12h et 13h30 à 16h précises.
- Le jeudi 27 avril 2017 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h précises.

Second tour (si nécessaire) :

- Le lundi 15 mai 2017 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h précises.
- Le mardi 16 mai 2017 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h précises.

Les renseignements pour les modalités de candidature pourront être obtenus auprès de la préfecture au: 02-43-39-71-20 ou 02-43-39-71-21 ou 02 43 39 72 27